DLP 10-8-51 09384

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE RHONE-ALPES (Tél. 37-20-56)
(AIN, ARDECHE, DROME, HAUTE-SAVOIE, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

1er supplément au bulletin n° 11 d'Août 1961 — 9 Août 1961

VIGNE

AVERTISSEMENTS

EUDEMIS (3° génération)

- Drôme et Ardèche : renouveler à un intervalle de 12 jours le traitement conseillé le 2 Août.

- Autres régions : Un traitement avec les produits à action préventive est à appliquer le 17 Août. Il peut être repoussé au 23 Août avec les produits à caractère curatif

BLACK ROT (Bugey - Savoie - Grésivaudan)

Le traitement fait début Août est à renouveler dans les situations où de fortes pluies se sont produites.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE - TORDEUSE ORIENTALE

Bien observer les prescriptions de renouvellement de traitement données dans le bulletin du 2 Août dernier.

INFORMATIONS

COCHENILLE DU MURIER (sur PECHERS). Prévoir un traitement vers le 10 Août avec répétition vers le 25 Août. Utiliser un oléoparathion en apportant au moins 25 gr. ma/hl, ou, à défaut, du parathion, de l'éthion ou du diméthoate.

POU DE SAN JOSE (Toutes essences fruitières). Un premier traitement est à exécuter vers le 16 Août. Une seconde application sera réalisée vers le 10 Septembre. Employer une formule huileuse de DDT à 100 gr.ma/hl ou un oléoparathion à 25 gr.ma/hl

P. 316

SCOLYTE des ARBRES FRUITIERS (toutes essences) : Sur tous les arbres affaiblis pour quelque cause que ce soit (infestation de cochenilles, attaques de maladies diverses, répercussion de l'excès d'humidité de l'hiver 1960-61 etc...) effectuer un traitement préventif contre la seconde génération de Scolyte par des pulvérisations abondantes sur les troncs, branches et rameaux, de préparations huileuses de :

- HCH à 300 gr. m.a./hl sur les arbres dont la récolte est enlevée

- DDT à 300 gr. ou parathion à 30 gr. m.a./hl sur les autres (respecteur les délais légaux avant récolte)

Ce traitement se situera entre le 15 et le 20 Août. Il sera à renouveler 2 semaines plus tard.

OIDIUM du PECHER : traiter pour prévenir les attaques sur pousses qui sont en recrudescence.

MOUCHE MEDITERRANEENNE DES FRUITS : Prévoir la protection des variétés des diverses essences récoltées vers le 10 septembre et au delà.

INFORMATIONS MARAICHERES

MOUCHE DE L'OIGNON : se reporter aux avis précédents.

SEPTORIOSE DU CELERI - TEIGNE DU POIREAU - MILDIOU DE LA TOMATE - OIDIUM DU CARDON : Traiter régulièrement avec l'un des produits antiparasitaires cités dans les précédents bulletins.

SCLEROTINIOSE ou pourriture du collet des salades et laitues : Il est conseillé de respecter l'assolement, d'éviter les excès d'Azote et de détruire tous les organes malades ainsi que les déchets. Ces conditions respectées on peut préconiser la désinfection du sol, soit à l'aide de :

a) vapeur fournie par des générateurs de vapeur -

b) formol du commerce, 3 semaines avant le semis ou le repiquage sur terrain nu mais préalablement préparé, épandre au m2 10 l. d'une solution contenant 2% de formol du commerce.

c) quintozène ou P.C.N.B. peut être utilisé en poudrage du sol avant la plantation sur la base de 800 gr de m.a à l'are. Ce produit peut être employé également après l'éclaircissage ou le repiquage.

BREMIA ou MEUNIER DES LAITUES : Lorsque les salades ont dépassé le stade cotylédonaire on peut pratiquement conseiller un traitement tous les 10 oi 12 jours.

Les sels cupriques à 125 gr m.a,/hl sont efficaces,mais on peut craindre des brûlures et un durcissement des feuilles. Les fongicides de synthèse conseillés sont :

Le zinèbe à raison de 130 gr. m.a./hl, le zirame à 175 gr. m.a./hl, par contre le T.M.T.D. à 160 gr.m.a./hl est en outre actif sur le botrytis.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux	L'Agent technique chargé des cultures maraichères	Pour Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
A.PITHIOUD	G.FERAND	H.MILAIRE

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant : L. BOUYX